



**Et si on
vous aidait
à recruter
autrement ?**

6 dispositifs pour
les PME-TPE

Vous êtes confronté(e) à des difficultés de recrutement ?

Aujourd'hui, avec la reprise économique post COVID, de plus en plus de métiers et de secteurs d'activité doivent faire face à des tensions de recrutement. Vous trouverez dans cette brochure 6 mesures opérationnelles, prêtes à l'emploi, pour vous aider à répondre à vos besoins en ressources humaines.

Vous craignez de ne pas disposer de temps suffisant pour les mettre en œuvre ? Sachez que tout recrutement peut être chronophage, notamment si les besoins en compétences sont mal définis, si les médias de promotion de l'offre et les critères de sélection des candidats ne sont pas adaptés.

En ayant recours à ces mesures, avec l'appui du **service public de l'emploi**, votre investissement en temps sera gagnant, et vous aurez pris de l'avance pour vos emplois de demain.

Le Service Public d'Emploi (SPE) réunit Pôle emploi, les Missions Locales, les CAP emploi et le Réseau des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) / Directions départementales de l'Emploi du Travail et des Solidarités (et de la protection des populations) (DDETS.PP).

Sa mission ?

Accompagner les TPE et PME dans leurs actions de recrutements, en proposant :

- Des conseillers de proximité, spécialistes en recrutement
- Des dispositifs qui vous aident à satisfaire vos offres d'emploi



Actionnez les dispositifs d'aide au recrutement et investissez durablement pour vos emplois de demain !

Recrutez un candidat autrement

La formation avant embauche..... **AFPR - POEI** - 3
La Méthode de Recrutement par Simulation **MRS** - 3

Signez un contrat pro / d'apprentissage avec un jeune et bénéficiez d'une aide exceptionnelle

Le Contrat de Professionnalisation **CT-PRO** - 4
Le Contrat d'Apprentissage..... **CT-APPR** - 4

Co-construisez une offre de formation locale répondant à vos besoins en compétences

Le Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives... **DEFI** - 4

Ouvrez vos portes à des personnes en recherche d'emploi

La Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel..... **PMSMP** - 5

Améliorez votre gestion RH et valorisez votre marque employeur

La Prestation de Conseil en Ressources Humaines..... **PCRH** - 6

ENSEMBLE, on a bien plus de chance de réussir !





RECRUTEZ un candidat autrement



AFPR

Action de Formation Préalable au Recrutement

Formez votre candidat avant de l'embaucher !

Vous avez repéré un candidat à qui il manque quelques compétences ? Proposez-lui jusqu'à **400 heures de formation** sur-mesure et recrutez ainsi un salarié opérationnel dès sa prise de poste !

Les avantages

Une formation adaptée à vos besoins et au profil du candidat
Pôle emploi vous aide à définir les compétences que votre candidat doit acquérir et le contenu pédagogique de la formation.

Une mise en situation de travail du candidat

Encadré par un tuteur référent au sein de votre entreprise, le candidat assimile les processus d'exécution des tâches qui lui sont confiées dans les mêmes situations de travail que vos salariés.

Une prise en charge des coûts pédagogiques

- Dans la limite de 400 h et d'un plafond financier
- A la condition de vous engager au recrutement du candidat au terme de la formation

TÉLÉCHARGEMENTS

- [LA RUBRIQUE DÉDIÉE DE PÔLE EMPLOI](#)
- [LE DIAPORAMA DE PÔLE EMPLOI](#)

2 types d'aides selon la durée et le type de contrat

Vous recrutez en CDD de 6 à 12 mois ou en mission intérimaire d'au moins 6 mois ?

AFPR : Formation interne ou par un organisme de formation & prise en charge financière assurée par Pôle emploi

Vous recrutez en CDI, en contrat d'alternance ou en CDD de plus de 12 mois ?

POEI : Formation par un organisme de formation & prise en charge financière assurée par Pôle emploi et le cas échéant votre OPCO



MRS

Méthode de Recrutement par Simulation

Oubliez les CV !

Optez pour une nouvelle méthode de sélection des candidats !

- **Pôle emploi analyse et définit** avec vous les habiletés requises pour le poste de travail proposé
- Chaque candidat est invité par Pôle emploi à réaliser des **exercices pratiques** pour évaluer son potentiel à occuper le poste
- Pôle emploi vous présente les candidats ayant obtenu les **meilleurs résultats**
- Cette méthode de recrutement vous permet d'**élargir votre sourcing de candidats** et d'augmenter vos chances de satisfaire votre besoin de recrutement



TÉLÉCHARGEMENTS

- [LA MRS EN VIDÉO SUR LE SITE DE PÔLE EMPLOI](#)
- [LA FICHE PÔLE EMPLOI](#)



MISEZ sur l'alternance pour recruter un jeune et bénéficiez d'une aide exceptionnelle

C-PRO
Contrat de Professionnalisation

CT-APPR
Contrat d'Apprentissage

En 2023, une aide exceptionnelle de **6000 €** est versée par l'Etat

→ Pour la conclusion d'un contrat de pro ou d'apprentissage

→ Avec un jeune mineur ou majeur de moins de 30 ans,

→ Au titre de la première année d'exécution du contrat



Les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation

reposent sur le principe d'une alternance entre formation théorique et enseignement du métier chez l'employeur, permettant une réelle immersion dans le monde de l'entreprise.

CDI ou CDD (variable selon contrat de professionnalisation ou d'apprentissage).

- **contrat d'apprentissage** : permet aux jeunes d'acquérir un diplôme ou un titre professionnel
- **contrat de professionnalisation** : permet d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat ou la branche professionnelle

À compétences égales, pourquoi ne pas recruter un alternant handicapé ?

→ Des aides complémentaires sont mobilisables auprès de **l'Agefiph**

TÉLÉCHARGEMENTS

- LA RUBRIQUE DÉDIÉE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL CT-PRO
- LA RUBRIQUE DÉDIÉE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL CT-APPR
- LA RUBRIQUE DÉDIÉE POUR LES PLUS DE 45 ANS

DEFI
Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives

Le saviez-vous ?

L'entreprise qui recrute un demandeur d'emploi de + de 45 ans en contrat de professionnalisation peut percevoir une aide à l'embauche de

2000 €

CO-CONSTRUISEZ une offre de formation locale répondant à vos besoins en compétences

Proposé par la Région Centre-Val de Loire, ce dispositif est déployé avec l'appui de tous les partenaires du service public de l'emploi.

Le mode d'emploi de ce dispositif

- Vous identifiez vos besoins précis en compétences
- Vous participez à la conception du parcours de formation en réponse à vos besoins
- Vous participez au recrutement des candidats intéressés
- Vous vous engagez à en recruter au moins un à l'issue de la formation
- Vous contribuez au bon déroulement de la formation (stage, tutorat...)

Et coté budget ?

- La Région Centre-Val de Loire finance la formation
- La Région Centre-Val de Loire ou Pôle emploi rémunère le stagiaire

81%

de sorties positives pour les bénéficiaires durant l'année qui a suivi la formation, dont 73% en emploi et 8% en poursuite de parcours de formation

TÉLÉCHARGEMENTS

- LE SITE DÉDIÉ ETOILE DU CONSEIL RÉGIONAL
- LA FICHE DU CONSEIL RÉGIONAL



OUVREZ vos portes à des personnes en recherche d'emploi et découvrez des profils auxquels vous n'auriez pas pensé !



PMSMP

Période de Mise
en Situation
en Milieu
Professionnel

Pourquoi vous engager dans une démarche d'immersion ?

- Faire connaître vos métiers et votre environnement de travail
- Consolider le projet professionnel de personnes en recherche d'emploi
- Évaluer les candidats en situation professionnelle réelle
- Découvrir des profils invisibles lors de recrutement classique
- Renforcer une démarche inclusive, valorisante pour vos équipes

Comment passer à l'action ?

- Contacter les conseillers locaux du service public de l'emploi
- ou
- Référencer votre entreprise en 3 clics sur le site « Immersion facile »

TÉLÉCHARGEMENTS

 **L'IMMERSION FACILITÉE - ENTREPRISE : RECRUTER DE NOUVEAUX TALENTS**

 **LA FICHE PMSMP DE PÔLE EMPLOI**

81%

des employeurs ayant recours à l'immersion professionnelle déclarent qu'ils cherchent à repérer un futur collaborateur



AMELIOREZ votre gestion des ressources humaines et valorisez votre marque employeur



PCRH

Prestation de
Conseil en
Ressources
Humaines

Avec l'appui d'un consultant, interrogez vos méthodes de recrutement et construisez une communication RH adaptée à votre entreprise.

Vous pensez ne pas avoir le temps ni les moyens pour optimiser votre gestion du personnel et valoriser votre marque employeur pour attirer de nouveaux talents ?

Et si vous vous faisiez conseiller gratuitement par un consultant expert en ressources humaines ?

La PCRH, c'est :

1 à 10 jours de conseil

Jusqu'à 100% pris en charge

pour les entreprises de moins de 50 salariés (80 % maximum pour les entreprises de 50 à 249 salariés)

15 000 € HT
limite de budget

Demande à effectuer auprès de votre Opérateur de Compétences (OPCO).

TÉLÉCHARGEMENTS

 [LA RUBRIQUE DÉDIÉE DE LA DREETS](#)

 [LA PLAQUETTE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL](#)



ENSEMBLE, on a bien plus de chance de réussir vos recrutements !

↳ Sollicitez un conseiller local

du service public de l'emploi auprès de :

→ Votre agence locale **Pôle emploi**  **3995**

→ Votre **Mission Locale** pour les jeunes

→ **CAP emploi** pour les personnes en situation de handicap

Ce conseiller vous aidera dans :

- La détermination de vos besoins
- Le choix d'une méthode de recrutement adaptée à vos attentes
- La recherche et à la pré-sélection de candidats

↳ Contactez la Région Centre-Val de Loire

qui vous accompagnera dans la construction d'une formation sur-mesure, en lien avec d'autres employeurs locaux.

LES BONS RÉFLEXES

- **Déposez vos offres d'emploi** sur [pole-emploi.fr](#)
- **Créez votre page entreprise** sur le site de Pôle emploi et donnez de la visibilité à vos recrutements grâce à un référencement performant et aux réseaux sociaux
- **Participez aux événements** (salons, forum métiers...) organisés localement par le service public de l'emploi pour faire connaître votre entreprise, rencontrer des demandeurs d'emploi, des candidats pré-sélectionnés...

En vous engageant à nos côtés, vous investissez durablement pour vos emplois de demain !